

**Préparation du rapport alternatif 2-3 du BDF sur la mise en œuvre de
l'UNCRPD
Réunion du Comité de suivi du 23/10/2018**

Présents :

Gisèle	Marlière	GM	ASPH
Emilie	De Smet	EDS	Altéo
Thomas	Dabeux	TD	Inclusion
Peter	Schlembach	PSCH	Kleines Forum
Veerle	Van den Eede	VVDE	VFG
Talissa	Mupoy	TM	ASPH
Stéphanie	Demartin	SD	Les Amis des Aveugles
Alexandre	Bloxs	AB	FFSB
Florence	Devalet	FD	FFSB

Excusés

Pierre	Gyselinck	KVG
Thierry	Adnet	FFSB
Eric	Balate	Les Amis des Aveugles
Iris	Janssens	LCM
Karine	Rochtus	LCM
Cinzia	Agoni	Les Briques du Gamp
Anne	Ketelaer	Les Briques du Gamp
Delphine	Lemaire	Doof Vlaanderen
Thimoty	Rowies	Doof Vlaanderen
Michel	Mercier	CWPH

Secrétariat :

Olivier	Magritte	OME
Véronique	Duchenne	VDE

01) Accueil

Gisèle Marlière (GM) explique que malgré tous les efforts du secrétariat, il n'a pas été possible d'obtenir la présence d'interprètes en langue des signes en langue française pour cette réunion. Elle remercie Monsieur Bloxs et Madame Devalet de faire l'effort d'assurer la présence active de la FFSB. Ils suivront la réunion en lisant sur les lèvres des intervenants. Elle demande donc à chacun de parler lentement en regardant les intéressés. Dans le même domaine, normalement, un interprète en langue des signes néerlandaise devait être présent, il a annoncé son absence ce matin, pour raisons médicales. Ceci explique l'absence des représentants annoncés de Doof Vlaanderen.

Elle souligne que ceci reflète bien toute la difficile problématique de la participation des personnes handicapées en général et des personnes sourdes en l'occurrence à la vie associative et politique, notamment.

Elle introduit la réunion en insistant sur les aspects suivants :

- Le travail que le BDF avait mené pour parvenir à la rédaction du premier rapport alternatif du BDF et des Conseils d'avis a été énorme avec, notamment, plus de 30 réunions du type de celle-ci sur une période de deux ans
- Ce travail a été très structurant au niveau du secteur des personnes handicapées. Il a amené les associations à travailler ensemble, à apprendre à se connaître, à s'apprécier
- Pour autant, cela n'a pas été facile. Il a fallu faire la synthèse, pour rester dans le cadre strict imposé par l'ONU. Chaque organisation impliquée a dû accepter de voir ses attentes, multiples et précises fondues dans une formulation qui exprime des besoins globaux pour l'ensemble des personnes handicapées
- Ce sera la même chose pour le processus que nous entamons maintenant

02) Le contexte général de l'UNCRPD

OME fait le point sur le processus passé en se focalisant sur certains documents utiles qui ont été transmis aux participants pour leur bonne information.

a) Document de base commun de la Belgique

OME explique que ce document donne la version « officielle » de la Belgique sur son organisation politique, administrative et judiciaire. Si des participants ont la possibilité de se plonger dans ce texte ce serait bienvenu

VvdE demande si le document existe en néerlandais

OME répond que le secrétariat va interroger le SPF Affaires étrangères à ce sujet.

b) Premier rapport de la Belgique (2011)

OME explique :

- que ce document constitue le matériel de départ présenté par la Belgique au Comité
- que selon le « système de l'ONU », les rapports de la Belgique devraient suivre tous les 4 ans, mais que ce rythme a été adapté : la Belgique doit remettre, en 2020, un seul rapport couvrant une période de 8 ans. C'est le « Rapport 2-3 »

c) Premier rapport alternatif du BDF et des Conseils d'avis

OME explique que

- ce premier rapport alternatif du BDF et des Conseils d'avis constitue notre référentiel de base
- ce rapport nous a permis d'avoir une influence réelle sur le travail du Comité

d) Les observations finales du Comité des droits des personnes handicapées

OME explique

- qu'il s'agissait du document clé pour « amener » les gouvernements de la Belgique fédérale à mettre en œuvre la Convention
- que le BDF et les Conseils d'avis les ont régulièrement utilisées dans leurs contacts avec les autorités belges

e) Evaluation à mi-parcours du BDF (cf. doc.04)

OME rappelle

- que , le rapport 2-3 de la Belgique sera analysé en 2020
- que le BDF a mené en 2015-2016 un travail d'évaluation à mi-parcours : chaque ministre, de chaque gouvernement a été interrogé sur la manière dont il a agi pour la mise en œuvre de l'UNCRPD, dans son domaine de compétence

03) Méthodologie

OME passe en revue la note méthodologique : il insiste sur

- les 4 moments clé pour la période 2018-2020
- les documents et prises de parole correspondant à ces 4 moments clé
- le rôle essentiel du rapporteur pour la Belgique du Comité des droits
- l'objectif à court terme :
 - préparer le contenu du Rapport alternatif et des Propositions de questions
 - se limiter strictement à 10.700 mots
 - nous disposons de cette réunion et de celle du 20/11/2018 (Ndlr : depuis le 23/10/2018 il a été décidé d'ajouter une réunion le 7/12/2018 de 13 à 15h30)

- Le secrétariat travaillera entre les deux réunions et sollicitera l'expertise des membres du Comité de suivi

04) Documents complémentaires : les *General Comments*

OME explique

- qu'à intervalles réguliers, le Comité publie des *General Comments*
- qu'il s'agit de texte explicitant ce que les rédacteurs de l'UNCRPD ont voulu dire quand ils ont rédigé tel ou tel article de l'UNCRPD
- que les *General Comments* sont considérés comme faisant partie intégrante de la Convention. Leur contenu a la même force contraignante de fait que les articles qu'ils explicitent
- que le BDF doit en tenir compte au mieux dans la rédaction de ses propositions de questions et dans ses commentaires.
- que, pour autant, l'EDF confirme que le Comité a une capacité d'appréciation par rapport au nécessaire phasage du processus : l'idéal de désinstitutionalisation ne peut pas être atteint du jour au lendemain, sous peine de causer gravement préjudice aux personnes handicapées, par exemple

05) Analyse de la mise en œuvre des recommandations faites suite au Rapport n°1 de la Belgique

OME explique que pour cet aspect des choses, le secrétariat peut se baser sur le travail d'évaluation à mi-parcours réalisé en 2015-2018. La note de présentation synthétique constitue une base de travail à actualiser, dans la mesure du possible. Elle constituera l'ossature de la partie « rapport alternatif » qui est à produire pour le 15/12/2018

06) Identification des nouveaux points à mettre en évidence dans le cadre du Rapport n°2-3 de la Belgique

OME explique comment il propose de procéder :

- Il s'agit de la partie la plus participative de la réunion
- Nous allons travailler sur base du tableau transmis ce lundi. Il présente ses excuses pour l'envoi particulièrement tardif de celui-ci
- Pour rappel :
 - 10.700 mots = +/- 40 pages A4 au total pour le Rapport alternatif et les Propositions de questions
 - Le Comité aime surtout les propositions de questions :
 - Claires
 - Concises

- Basées sur un extrait de document, sur des données statistiques, sur un article réglementaire qui pose problème
- Il faut être concis
- Ne pas oublier l'effet « entonnoir » du processus. A l'automne 2020, tout se réduira à une prise de parole de 30 minutes partagées avec d'autres organisations de la société civile !
- Concrètement, il propose
 - de passer systématiquement en revue les propositions de recommandations faites par le BDF en 2014
 - préciser pour chacune
 - ce qui peut être acté
 - ce qui doit être recherché, les documents à utiliser : texte réglementaire posant problème, document produit par l'associatif : être précis et efficace, statistiques émanant d'une autorité... Il est inutile de transmettre au secrétariat un texte de 150 pages, il n'aura pas le temps d'en faire un usage efficace
 - identifier qui sont les personnes de référence pour la préparation ou pour la rédaction de la question ? C'est à ces personnes que le secrétariat enverra sa proposition de rédaction en leur demandant de l'améliorer, de l'amender, de la valider...

GM insiste sur le fait que ce travail implique certains renoncements, des déceptions. Aucun participant ne ressortira heureux d'avoir toutes ses attentes reprises dans les questions

07) Modalités du travail commun avec les Conseils d'avis

OME explique que

- le BDF souhaite que le Rapport alternatif et la Liste de questions soient présentés conjointement par l'ensemble des Conseils d'avis existants
- les Conseils d'avis ont été invités à participer à la préparation
- le BDF est conscient que ces représentants ne peuvent pas engager leur Conseil d'avis à ce stade. Il souhaite cependant les placer en situation de pouvoir endosser le contenu du Rapport alternatif et de la Liste de question. Si c'est le cas, cela donnera un poids nettement plus important aux documents : il fera l'objet d'un accord large et visible. Ce sont des notions très importantes aux yeux des experts du Comité

Il présente la proposition formulée par le CA du BDF :

- Les représentants des Conseils d'avis amènent leurs apports en réunion de travail du 23 octobre et du 20 novembre. Ces apports ne lient pas les Conseils d'avis
- Après la réunion du 20 novembre,

- le BDF finalise un projet de document
- le soumet par e-mail aux personnes qui ont participé aux réunions préparatoires
- le transmet, +/- 2/12/2018, aux différents Conseils d'avis en leur proposant de le cosigner
- les Conseils d'avis prennent leur décision dans le courant du mois de janvier 2019
- Si un Conseil d'avis décide de ne pas endosser le travail réalisé, le BDF remet son Rapport alternatif et les Propositions de questions sans mentionner le conseil d'avis concerné

EDS attire l'attention sur le fait que la Commission wallonne du handicap (CWPH) pourrait ne pas être en mesure de cosigner le Rapport alternatif et la Liste de questions pour des raisons de calendrier et de compétence.

Prochaine réunion : le 20/11/2018

OME précise que d'ici à la prochaine réunion :

- il rédigera les projets de proposition du BDF
- il les soumettra aux personnes qui se sont exprimées lors de la présente réunion sur ce sujet
- les adaptera en fonction des éléments reçus en retour :
 - corrections, précision
 - extraits de texte réglementaire correspondant à la situation concernée par la question
 - exemple venant du terrain
 - données de type statistique
 - ...
- il rédigera le projet de rapport alternatif en se basant sur l'évaluation à mi-parcours amendé en fonction de l'évolution connue du secrétariat depuis 2016

GM demande d'étendre la durée de la réunion du 20/11/2018 de manière à pouvoir « boucler » le travail. Le secrétariat veillera à l'organisation en ce sens. (Note de la rédaction, finalement, des problèmes logistiques empêchent cet élargissement. Une réunion complémentaire sera organisée le 7/12 à partir de 13H00)